



# ENJEUX

## Ile-de-France

L'économie francilienne en bref



Un centre d'observation de

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE  
PROSPECTIVE

n°243 - mai 2023

## Les entreprises franciliennes face au défi de la hausse des coûts de l'énergie

Dans un contexte économique difficile, marqué depuis la crise sanitaire par des difficultés d'approvisionnement, mais aussi de recrutement, une hausse des prix des matières premières et, depuis fin 2021, une inflation importante -que la guerre en Ukraine a encore aggravée-, les entreprises franciliennes font face depuis un an à une forte augmentation de leur facture énergétique. La CCI Paris-Ile-de-France a mené auprès des chefs d'entreprises de la région une enquête pour mesurer leurs difficultés et comprendre les stratégies qu'ils ont mises en place pour faire face à ces défis et évaluer leur connaissance des aides disponibles.

### LE CONTEXTE INFLATIONNISTE PÈSE LOURD SUR LES ENTREPRISES FRANCAISES

Depuis le second semestre 2021, la France fait face à une inflation persistante (5,9 % en avril 2023), frappant aussi bien les ménages qui observent une baisse de leur pouvoir d'achat que les entreprises qui doivent faire face à une augmentation des prix de leurs matières premières et donc de leurs coûts de production. Sur une longue période (entre 2015 et fin 2022), hormis le tabac (+ 70 %), c'est l'énergie qui a connu la hausse des prix la plus forte (+ 55 %), devant l'alimentation (+ 30 %).

Conséquence pour les entreprises : sur la seule année 2022, leurs coûts de production augmentent fortement : 20 %, mais avec des disparités sectorielle : + 23 % pour l'industrie, secteur le plus énergivore, mais aussi l'agriculture : + 21 % ; la construction et les services font face à des hausses plus modeste : respectivement + 8 % et + 4 %. Il est à noter que mis à part le secteur de la construction, handicapé par les coûts des matériaux, les prix décélèrent à partir de fin 2022. Si ces augmentations sont importantes, elles sont moindres que celles observées pour l'ensemble des 27 pays de l'Union Européenne : l'évolution des coûts de production y est de 26 % et atteint même 31 % en Allemagne.

**+ 50 %**



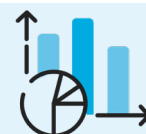
c'est l'augmentation annuelle des coûts de l'énergie à laquelle les entreprises auraient dû faire face sans le bouclier tarifaire (+ 20 % avec ce bouclier)

**+ 34 %**



c'est l'augmentation du coût de l'énergie ces 24 derniers mois

**45 %**



Face à l'augmentation des coûts de l'énergie, 45 % des entreprises franciliennes de plus de 100 salariés sont inquiètes au sujet de leur avenir



**52 %**

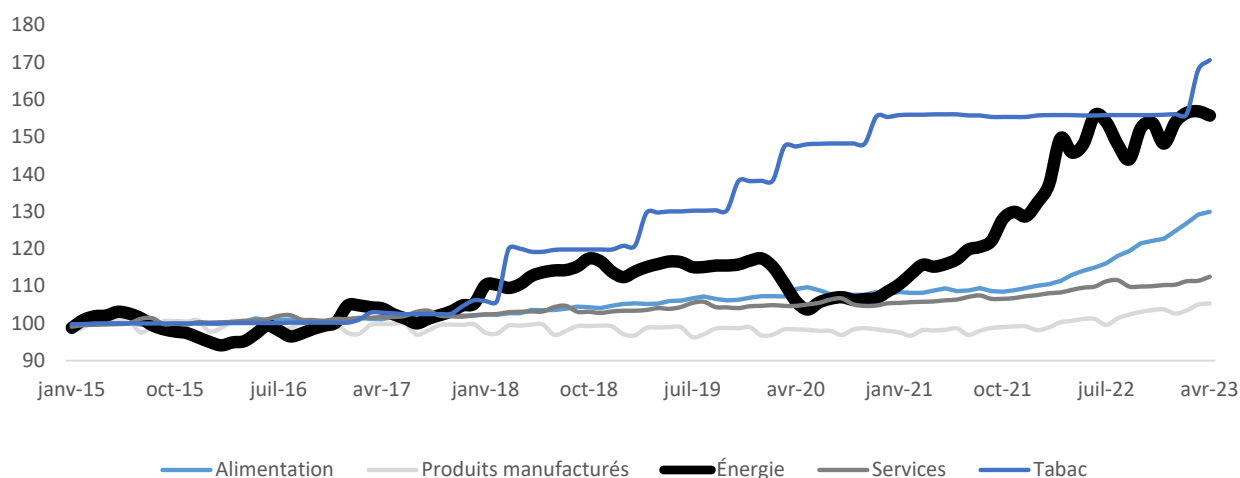
des entreprises franciliennes estiment que la hausse des coûts de l'énergie a eu un impact important sur leur activité

**+ 22 %**

c'est l'augmentation des coûts de production des entreprises en 2022



## GRAPHIQUE 1 : INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION PAR GRAND SECTEUR DE CONSOMMATION (base 100 sur l'année 2015, France hors Mayotte)



Source : Insee, Indice des prix à la consommation.

Face à cette situation, les entreprises industrielles envisagent avant tout de baisser leur production. La plupart privilégient également l'augmentation de leurs prix de vente, tout en prévoyant également des investissements pour réduire leur facture énergétique.

L'impact de la hausse des prix de l'énergie aurait pu être plus important sans la mise en place du bouclier tarifaire, dont bénéficient particuliers et entreprises. Alors qu'à l'échelle nationale les prix de l'énergie ont augmenté de 20 % pour les entreprises entre le deuxième trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2022, l'impact aurait été de + 50 % sans ce bouclier, selon les calculs de l'Insee.

### TABLEAU 1 : HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE POUR LES MÉNAGES ET LES ENTREPRISES, ENTRE LE DEUXIÈME TRIMESTRE 2021 ET LE DEUXIÈME TRIMESTRE 2022, (EN %)

	Avec bouclier		Sans bouclier	
	Ménages	Entreprises	Ménages	Entreprises
<b>Produits pétroliers, dont :</b>	39,5	39,5	49,7	49,7
Carburant à la pompe	33,8	33,8	46,4	46,4
Gaz	37,6	35,3	105,0	98,4
Électricité	4,7	5,1	36,9	38,6
<b>Effet moyen</b>	<b>28,5</b>	<b>20,3</b>	<b>54,2</b>	<b>50,3</b>

Notes :

Les produits pétroliers comprennent le carburant à la pompe, le fioul, et les gaz liquéfiés.

L'effet moyen est l'augmentation moyenne des prix de l'énergie, pondérée par le poids de ces produits dans la consommation (ménages) et dans les consommations intermédiaires (entreprises).

Sources : Commission de régulation de l'énergie ; ministère de la Transition écologique ; Commodity Research Bureau ; Insee, calculs Insee.

La flambée des prix de l'énergie : un effet sur l'inflation réduit de moitié par le « bouclier tarifaire », Insee Analyses n°75

Globalement, l'augmentation des coûts de l'énergie est à l'origine de plus de la moitié de l'inflation mesurée.

Les questions énergétiques pour les entreprises ne se limitent pas à la problématique de l'augmentation de la puisque des contraintes réglementaires relatives à la transition énergétique existent déjà et que d'autres verront le jour dans les prochaines années. En mars 2023, la loi ENR portant

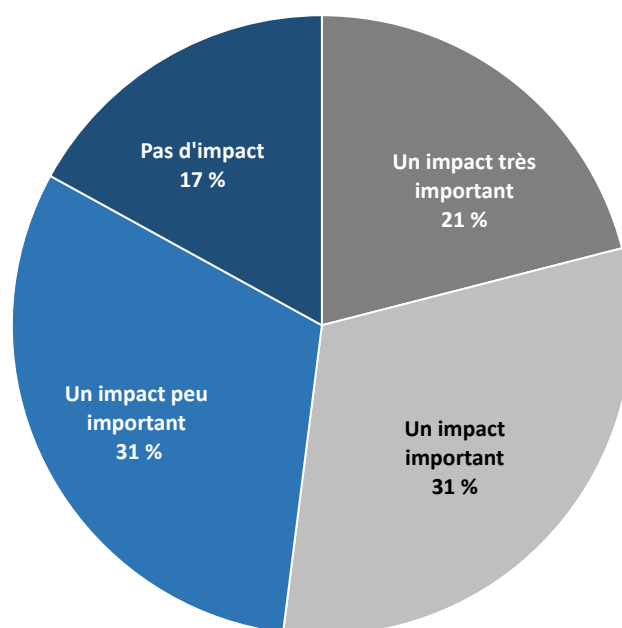
sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables contient des obligations concernant les entreprises de plus de 250 salariés : valorisation du foncier dans le but de déployer des énergies renouvelables (obligation de solariser les parkings de plus de 1500 m<sup>2</sup>, obligation de solariser ou végétaliser les bâtiments non résidentiels existants de plus de 500 m<sup>2</sup>, ...).

## LES ENTREPRISES FRANCILIENNES SONT FORTEMENT AFFECTÉES PAR L'AUGMENTATION DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE

Dans ce contexte, la CCI Paris Ile-de-France a mené en janvier 2023 une enquête sur l'impact de la hausse des coûts de l'énergie sur l'activité des entreprises franciliennes. 1438 entreprises, réparties sur l'ensemble des 8 départements franciliens et représentant l'ensemble des secteurs d'activité (services 49 %, commerces et services de proximité 27 %, construction / BTP 10 %, industrie 7 % et cafés-hôtels-restaurants 6 %) ont répondu à l'enquête. Les entreprises ayant répondu sont segmentées par effectif salarié : à l'image du tissu économique francilien, la très grande majorité des entreprises interrogées ont moins de 10 salariés (83 %).

Plus de la moitié des entreprises (52 %) interrogées déclarent que l'augmentation des coûts de l'énergie constatée en 2022 a eu un impact important ou très important sur leur activité ; derrière ce chiffre se cachent toutefois d'importantes disparités sectorielles : 75 % des entreprises parmi les cafés-hôtels-restaurants, 62 % parmi les commerces et services de proximité, 60 % pour l'industrie, 51 % pour la construction / BTP et 43 % pour les services. Les cafés-hôtels-restaurants, qui sont les plus touchés, sont même près de la moitié (46 %) à juger que cette hausse des coûts a un impact très important, probablement parce que l'activité des cafés-hôtels-restaurants offre moins de possibilités de baisse de la consommation d'énergie (cuisine, chauffage, éclairage) que les d'autres secteurs d'activité.

**GRAPHIQUE 2 :  
POUR 52 % DES ENTREPRISES, LA HAUSSE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE  
A EU UN IMPACT IMPORTANT SUR LEUR ACTIVITÉ**



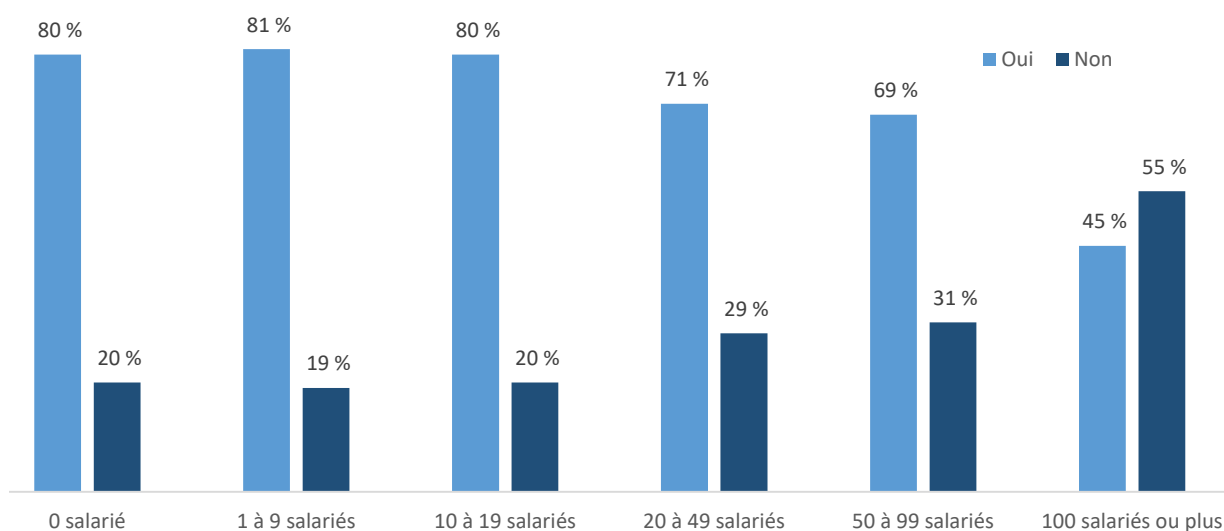
Source : enquête CCI Paris-Ile-de-France, janvier 2023

Parmi les entreprises ayant déclaré que l'augmentation des coûts de l'énergie en 2022 avait eu un impact important ou très important sur l'activité, 17 % déclarent que l'augmentation de leur facture d'énergie est inférieure à 25 %, 40 % d'entre eux que l'augmentation est comprise entre 25 et 50 % et ils sont, 3 % à avoir fait face à une augmentation de plus de 500 %. Les secteurs d'activité les plus consommateurs d'énergie sont les plus touchés, puisque 61 % des entreprises industrielles et 60 % des cafés-hôtels-restaurants concernées par la hausse des coûts ont constaté une augmentation d'au moins 50 %. Ces entreprises fortement affectées par la hausse des coûts observent donc un impact sur la rentabilité de leur entreprise, important pour 46 % d'entre elles et très important pour 41 %. Là encore les cafés-hôtels-restaurants et l'industrie sont les plus touchés : 97 % des CHR et 90 %

des entreprises industrielles jugent cet impact important ou très important.

Parmi les entreprises affectées par la hausse des coûts de l'énergie, 9 % estiment que cette hausse met en danger leur entreprise immédiatement, 19 % la considèrent en danger à court terme et 52 % à moyen terme. Cette proportion varie fortement selon la taille des entreprises : logiquement les plus petites se sentent le plus menacées (8 entreprises sur 10 pour les entreprises de moins de 20 salariés) et plus l'entreprise est grande, moins elle se dit menacée. Une proportion importante des entreprises de plus de 100 salariés sont inquiètes au sujet de leur avenir, puisque 45 % d'entre elles estiment que la survie de leur entreprise est en jeu.

**GRAPHIQUE 3 :  
CETTE HAUSSE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE MET-ELLE EN DANGER VOTRE ENTREPRISE ?**



Base : entreprises dont la hausse des coûts de l'énergie a eu un impact important ou très important sur l'activité

Source : enquête CCI Paris-Ile-de-France, janvier 2023

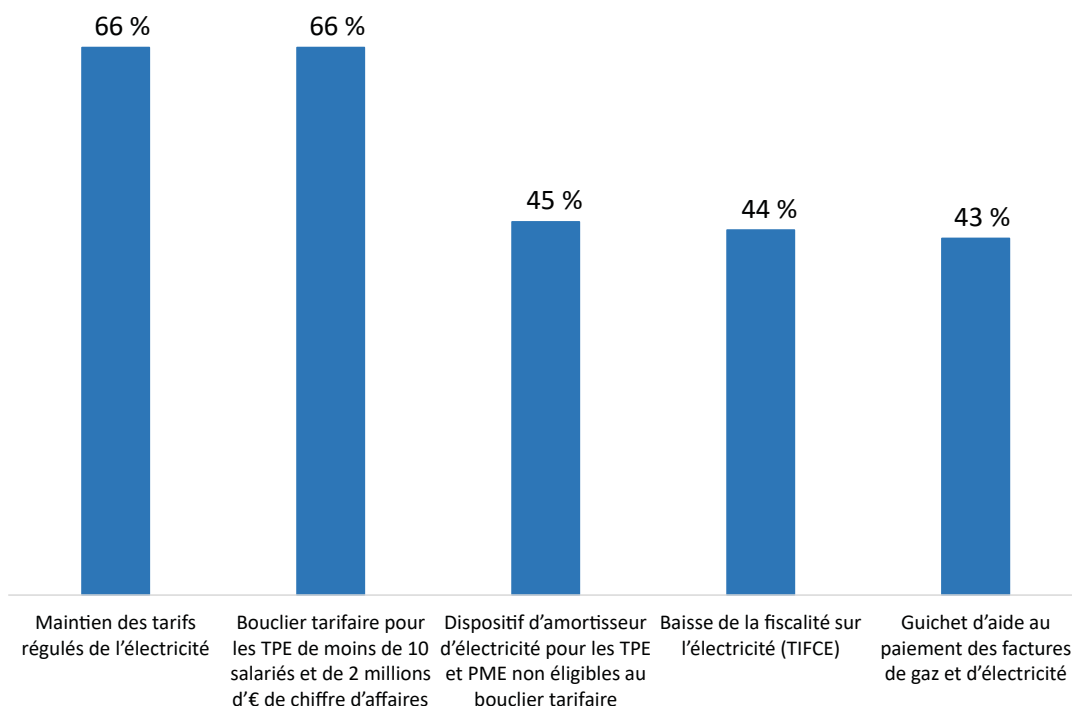
La majorité des entreprises (52 %) ont déjà mis en place des mesures pour pallier ces difficultés ou envisagent de le faire. Parmi les actions les plus souvent mises en place : pour 58 % un plan d'économies d'énergie, pour 48 % une baisse de la rémunération du dirigeant et pour 44 % une hausse des prix de vente.

En ce qui concerne les mesures envisagées il s'agit du changement du contrat d'énergie ou du fournisseur pour 40 % des entreprises, de hausse des prix de vente pour 39 % et de report d'investissements prévus pour 35 %. 59 % des chefs d'entreprises sans salarié et 50 % des entreprises ayant entre 1 et 9 salariés envisagent une baisse de leur rémunération.

Les entreprises ont également été interrogées sur leur niveau de connaissance des aides publiques existantes : les deux tiers des entreprises connaissent le maintien des tarifs régulés de l'électricité et le bouclier tarifaire pour les TPE de moins de 10 salariés et de 2 M€ de chiffre d'affaires ; 45 % connaissent le dispositif "amortisseur électricité" pour les TPE et PME non éligibles au bouclier tarifaire, 44 % la baisse de la fiscalité sur l'électricité (TIFCE) et 43 % l'existence du guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité. Malgré ces connaissances, seulement 16 % des entreprises ont fait appel à l'un de ces dispositifs.

Cependant la complexité et la multiplicité des dispositifs d'aides a été soulevé par les entreprises avec des modifications des règles multiples début 2023.

#### GRAPHIQUE 4 : CONNAISSEZ-VOUS LES DISPOSITIFS D'AIDES PUBLIQUES SUIVANTS QUI CONCERNENT L'ÉNERGIE ?



Source : enquête CCI Paris-Ile-de-France, janvier 2023

Désormais 86 % des entreprises sont encore plus attentives que d'habitude à leurs charges, concernant les factures, 39 % des entreprises déclarent rencontrer des difficultés pour être payées dans les délais par leurs clients (cette proportion est 54 % pour les entreprises du secteur de la construction). De leur côté, 31 % des entreprises disent rencontrer des difficultés à payer leurs factures (56 % dans le cas des cafés-hôtels-restaurants).

Interrogés sur les perspectives de leur activité pour les 6 prochains mois, 69 % des chefs d'entreprises sont inquiets ou très inquiets ; il existe d'importantes disparités sectorielles puisqu'encore une fois les cafés-hôtels-restaurants se

démarchent, mais également les commerces : 84 % des dirigeants de ces deux secteurs se déclarent inquiets ou très inquiets. C'est probablement lié aux grèves et manifestations qui ont eu un impact négatif sur la fréquentation et aux annonces de faillites ou difficultés de grandes enseignes (Camaïeu, Go Sport, Gap) de ces derniers mois. Concernant l'économie française dans les 6 prochains mois les entrepreneurs sont également pessimistes puisqu'ils se déclarent inquiets ou très inquiets à 87 %, constat partagé par l'ensemble des entreprises quel que soit leur secteur d'activité.

### L'ÉVOLUTION DES COÛTS DE L'ÉNERGIE TOUJOURS INCERTAINE

Ces derniers mois, les prix spot du gaz et de l'électricité sont orientés à la baisse, mais ils demeurent deux fois supérieurs à ceux de 2021, avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, et les prix d'échange en Europe restent 6 fois supérieurs à ceux observés aux Etats-Unis. L'arrêt annoncé du bouclier tarifaire fin 2023 pourrait peser lourd sur le budget des entreprises, au vu de l'incertitude entourant les prix du gaz à plus de 6 mois, surtout si l'hiver 2024 devait être plus froid que celui que nous venons de connaître. Au

mois d'avril 2023, le gouvernement a indiqué son intention de prolonger le bouclier tarifs, sans en définir totalement les modalités.

Malgré tout, les difficultés rencontrées par les chefs d'entreprises depuis 1 an et demi les ont amenés à une prise de conscience concernant la nécessité d'améliorer la sobriété énergétique de leurs entreprises et ils sont nombreux à avoir entamé des actions en ce sens.

Yves BURFIN  
yburfin@cci-paris-idf.fr

## TÉMOIGNAGES DE DIRIGEANTS D'ENTREPRISES

Face à l'envol des factures énergétiques, Jean-Léry Lecornier, président-directeur général de l'Union des Forgerons témoigne : « Pour l'électricité, le prix a doublé. C'est compliqué, je ne vais pas dire le contraire, mais cela reste gérable. Alors que la multiplication par 9 du prix du gaz, l'entreprise ne peut pas le supporter ! Toute la question est de savoir si nos clients sont prêts à accepter, ou plutôt à supporter, la répercussion de ces augmentations de prix qui peuvent aller jusqu'à 18 %, voire 20 % du chiffre d'affaires. Cela semble d'autant plus difficile qu'à la flambée des prix de l'énergie, s'ajoute toute une cascade de hausses des coûts des matières premières : inox, aluminium, bois, cartons... ».

Face à de tels chiffres, les entrepreneurs n'ont pas d'autre choix que celui de s'adapter : comme l'évoque Pascal Teurquetil, entrepreneur international, investisseur et mentor, ancien dirigeant de l'ETI industrielle et familiale MULLER, une démarche d'économie d'énergie passe par un diagnostic de la consommation existante, la recherche d'innovations permettant de limiter cette consommation et le remplacement de matériel énergivore. L'impact de mesures de sobriété est important : baisser la température d'un degré dans les locaux permet de réaliser 9 % d'économie de la facture énergétique.

## LA CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES FACE À LA HAUSSE DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE

La CCI Paris Île-de-France, mandatée par le **Ministre délégué chargé de l'industrie**, déploie une **"task force"** de conseillers dédiés dans les **8 CCI d'Île-de-France** pour vous accompagner dans l'**identification** et la mobilisation des **aides financières** mises en place.

- Aide dite "guichet" pour les entreprises dont les coûts énergétiques sont supérieurs à 3% du chiffre d'affaires.
- Aide amortisseur électricité pour les PME et les TPE non bénéficiaires des tarifs réglementés de vente d'électricité.

Des simplifications ont été apportées sur l'aide guichet en novembre dernier notamment pour l'aide plafonnée à 4M€. Ces aides sont prolongées en 2023 et peuvent être cumulées pour les PME, sous certaines conditions.

La CCI peut également faire le point avec vous sur les actions pour

- réduire vos consommations énergétiques,
- mettre en place une production d'électricité renouvelable,
- récupérer de la chaleur fatale
- mettre en place un système de management de l'énergie.

Ces accompagnements sont proposés en lien avec les dispositifs financiers de l'ADEME Ile-de-France.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- L'essentiel sur... l'inflation, Insee, février 2023

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4268033>

- La croissance résiste, l'inflation aussi - Note de conjoncture, Insee, mars 2023

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6966784>

- La flambée des prix de l'énergie : un effet sur l'inflation réduit de moitié par le « bouclier tarifaire », Insee, septembre 2022

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6524161>

- Les entreprises face à la hausse des prix de l'énergie : des situations et des réactions contrastées

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6677411>

Directeur de la publication : Stéphane FRATACCI  
Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE  
Rédacteur en chef : Julien TUILLIER  
Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX  
Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source  
Copyright photo : ©bannafarsai- adobestock  
Dépot légal : mai 2023  
Copyright photos : ISSN : 1266-3255

### CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France

27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08

tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - fax : +33 (0) 1 55 65 82 62

**e-mail : [crocis@cci-paris-idf.fr](mailto:crocis@cci-paris-idf.fr)**

**Retrouvez toutes nos publications sur [www.crocis.cci-paris-idf.fr](http://www.crocis.cci-paris-idf.fr)**

**Suivez nous sur Twitter @CROCIS\_CCI\_IDF**

Responsable : Julien TUILLIER

Industrie - Démographie d'entreprises - Enquêtes : Yves BURFIN

Conjoncture - Benchmark européen - Tourisme : Mickaël LE PRIOL

Services - Commerce - Développement durable : Bénédicte GUALBERT

Veille économique : Marielle GUERARD, Charlotte BIZIEUX

PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX

Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT-LAMBERT



Un centre d'observation de

